REPUBLIQUE DU SENEGAL

2386

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION ET LA MISE
EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR
LA CSO/MFFDS ET LE PAREP

SEPTEMBRE 2005

Documentes 1 Sur les mission de la celle la Pour demand

I. CONTEXTE/JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre du Programme National de Lutte contre la Pauvreté, le Gouvernement du Sénégal a élaboré un document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Aussi bien dans sa formulation que dans sa mise en œuvre, le DSRP constitue un cadre de référence et de mise en cohérence des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (PLCP).

Sur le plan institutionnel, le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social est chargé, entre autres missions, de concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. La cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (CSO/PLCP), mise en place à cet effet, est chargée d'assurer les tâches suivantes :

- coordonner, pour le compte du ministère, les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement
- assurer la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le développement, le cas échéant, des mesures correctives
- capitaliser les réussites afin de les investir dans d'autres domaines ;
- conduire la réalisation d'études et d'évaluation des impacts de projets de lutte contre la pauvreté.

Présentement, la CSO/MFFDS assure le suivi opérationnel des programmes de lutte contre la pauvreté suivants :

- le PLCP/BAD qui est cofinancé par la Banque africaine de Développement, le Fonds Nordique avec une contrepartie de l'Etat pour une durée de cinq ans (5);
- l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) financée par la Banque Mondiale
- le Programme d'Appui à la Réduction la Pauvreté financé par le PNUD pour une durée de 33 mois.

Les domaines de concentration de ces programmes peuvent être regroupés en quatre (04) composantes :

- 1. amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services de base
- 2. accès aux services de micro finance
- 3. renforcement de capacités
- 4. suivi des activités et analyse des impacts.

Pour développer une bonne visibilité de ses activités et valoriser les résultats des programmes dont il assure le suivi opérationnel, la CSO/MFFDS doit s'appuyer sur une stratégie de communication pertinente et efficace. Cette stratégie devra prendre en charge les besoins en communication du PAREP par une actualisation de la stratégie élaborée et mise en œuvre dans le cadre de l'ex-PELCP. En effet, des trois programmes, seul le PAREP est placée sous la tutelle directe de la CSO/MFFDS

La présente mission s'inscrit dans ce contexte. Il s'agit d'élaborer une stratégie de communication qui sera ensuite traduite en plan opérationnel de mise en œuvre avec une identification précise des objectifs, des activités, des cibles, des messages clés, des supports et une estimation des coûts.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION.

2.1. Objectif global.

L'objectif global de la mission est d'aider la CSO/MFFDS à mettre en place un système de communication interne et externe afin de rendre visibles ses propres réalisations et celles des programmes de lutte contre la pauvreté dont il assure le suivi opérationnel.

2.2. Objectifs spécifiques.

De manière spécifique, cette étude vise à :

- effectuer, en relation avec la CSO/MFFDS et le PAREP, un diagnostic des mécanismes d'information et de communication mis en place ainsi que les supports utilisés;
- identifier, sur cette base, les besoins en communication de la CSO/MFFDS et des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment le PAREP;
- bâtir une stratégie de communication globale tout en tenant compte des spécificités de chaque structure (proposer et/ou actualiser).

III. RESULTATS ATTENDUS.

Les produits suivants sont attendus du consultant :

- une stratégie de communication élaborée
- un plan opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de communication proposé
- une estimation de stratégie de communication disponible
- un document de stratégie de communication disponible
- un accompagnement technique du processus de mise en œuvre du plan de communication assuré.

IV TACHES DU CONSULTANT

Le consultant devra exécuter les tâches suivantes :

- Elaborer une note d'orientation ainsi qu'un chronogramme d'exécution de la mission ;
- Faire l'état des lieux en relation avec les responsables de la CSO/MFFDS et des programmes de lutte contre la Pauvreté
- Définir un axe de communication qui servira de fil conducteur à la stratégie de communication
- Définir les objectifs de communication ;
- Déterminer les cibles
- Proposer des activités de communication;
- Déterminer de manière exhaustive les supports et canaux de communication pertinents et accessibles aux populations les vulnérables;
- Elaborer le budget ;
- Appuyer le processus de mise en œuvre du plan de communication.

V. PROFIL DU CONSULTANT.

Le consultant doit disposer de compétences avérées et d'une solide expérience en matière d'élaboration de stratégies de communication. Il doit être un cadre de haut niveau diplômé en sciences de l'information et de la communication.

VI. <u>SELECTION DU CONSULTANT</u>

Le choix du consultant se fera sur la base d'un appel d'offre public conformément aux procédures du nouveau code des marchés

VII. <u>DUREE DE LA MISSION</u>

La durée de la mission est estimée à 40 jours ouvrables répartis ainsi :

- 20 jours pour l'élaboration de la stratégie de communication
- 20 jours pour l'accompagnement du processus de mise en œuvre, à raison de 5 jours par mois, soit 4 mois.